



**Nouveau**

## DÉCARBONNEZ VOTRE ACTIVITÉ ET RÉPONDEZ AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Agir pour réduire son bilan carbone

19 Septembre 2023 à distance - 7h



Distance

### Public visé :

Responsable des services RSE, environnement, QSE, Qualité, Dirigeant/e

### Prérequis :

Connaitre les flux de l'entreprise

### Contact pédagogique et Intervenante



Claire COMBRE  
Experte  
Environnement - CRITT

### Contact Administratif



Laure DUPIN -  
04 90 31 55 08  
laure.dupin@  
foodinpaca.com



### Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Connaître les causes et les conséquences du changement climatique
- Comprendre qu'est-ce qu'une stratégie de décarbonation
- Identifier les outils et solutions existants



### Contexte

- Le changement climatique est de plus en plus visible et impactant pour le monde agricole et agroalimentaire. Clients ou donneurs d'ordres sont de plus en plus exigeants à l'engagement de leurs fournisseurs dans leur transition bas carbone.
- Les entreprises ont un rôle à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles peuvent mettre en place une stratégie de décarbonation et d'adaptation de leurs activités.



### Programme

#### 9h00 à 12h30

- Sensibilisation aux enjeux du changement climatique
  - L'effet de serre
  - Causes et conséquences
- Les obligations réglementaires
- Stratégie de décarbonation
- Comptabilité Carbone
  - Présentation de l'outil Bilan Carbone®
  - La notion de facteur d'émissions
  - Les différences entre Analyse de Cycle de Vie (ACV) et Bilan Carbone®

#### 14h00 à 17h30

- Comment se lancer
  - Les étapes clefs
  - Les référentiels
  - Les aides disponibles
- Exemples de profils de Bilan Carbone® dans les industries agroalimentaires
- Exemples d'actions à mettre en place
- Valoriser sa transition



### Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés suivis de questions-réponses
- Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quizz et/ou exercices pratiques
- Support de formation remis aux stagiaires
- Les formations en présentiel se déroulent dans une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Lors des formations en distanciel, les séquences en visioconférence sont organisées via l'application Teams - un test de débit vous sera proposé. Recommandation : se connecter 15 minutes avant démarrage de la formation pour le test connexion
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation ([laure.dupin@foodinpaca.com](mailto:laure.dupin@foodinpaca.com)) au 04 90 31 55 08.



**Nouveau**

**Décarbonez votre activité et répondez aux défis du changement climatique  
Agir pour réduire son bilan carbone  
19 Septembre 2023 à distance - 7h**

AGROALIMENTAIRE SUD  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de formation :  
93840083884 -

N° Datadock 0001409

N° de Certificat Qualiopi : FR060037-2

Mise à jour : le  
29/06/2023



### **Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction**

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation



**Tarifs** Repas et documentation compris - (Prise en charge possible par votre OPCO)

**Adhérent 2023 : 500€ HT/stagiaire (600€ TTC)**

**Non adhérent 2023 : 700€ HT/stagiaire (840€ TTC)**

**Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société - Repas et documentation compris**



**Inscription en ligne : [cliquez ici](#) - Délai d'accès : 15 jours avant le début de la formation**

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).

Pour toute inscription annulée après le 04/09/2023, la totalité des frais sera due au CRITT agroalimentaire SUD.

Le CRITT Agroalimentaire Sud se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation (notamment en cas de manque d'inscrits), et d'en informer le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date de la Formation